P.L.U.i de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

27/09/2017

Le Président

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

6.3.2

Communauté de Communes du Pays Solesmois

Carte Environnementale

PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Pour information

Type Procédure : Elaboration CC Pays Solesmois
Délibération du : 13/06/2012

Carte dessinée le : 03/06/2013

réf : pac urbanisme environnement CC Pays Solesmois.war

Echelle : 1 / 20000

Sources : Ddtm 59, Dreal Nord Pas-de-Calais (c) Scan 25 Ign - Pyga

Email : ddtm-sucl@nord.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Service Urbanisme et Connaissances des territoires communaux
Pôle Gestion et Valorisation des Données

- Limite CC Pays du Solesmois
- Limite communale

Infrastructures

- Départementale
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr) Source : Conseil Général 59
- Voie Bruyante - Secteur de Bruit Source : Ddtm 59

Etablissements industriels / sols pollués

- Seveso Source : Dreal
- Installation Classée pour la protection de l'Environnement Source : Dreal
- Sites Basol (sols potentiellement pollués) Source : Dreal / Ddtm 59/ Brgm

Patrimoine Naturel

- ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
- ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
- Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
- Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

Risques

- Inventaire Cavité Souterraine Source : Sdis - Brgm

Télécommunication

Communes situées dans le rayon de protection des 20 km

METEO FRANCE
Radar Météo France
Voir Zones complètes sur le plan général ci-contre.

Beaurain
Romeries
Escarmain
Solesmes

(Epicentre Commune de Taisnières en Thiérache - Décret du 14/12/2005)

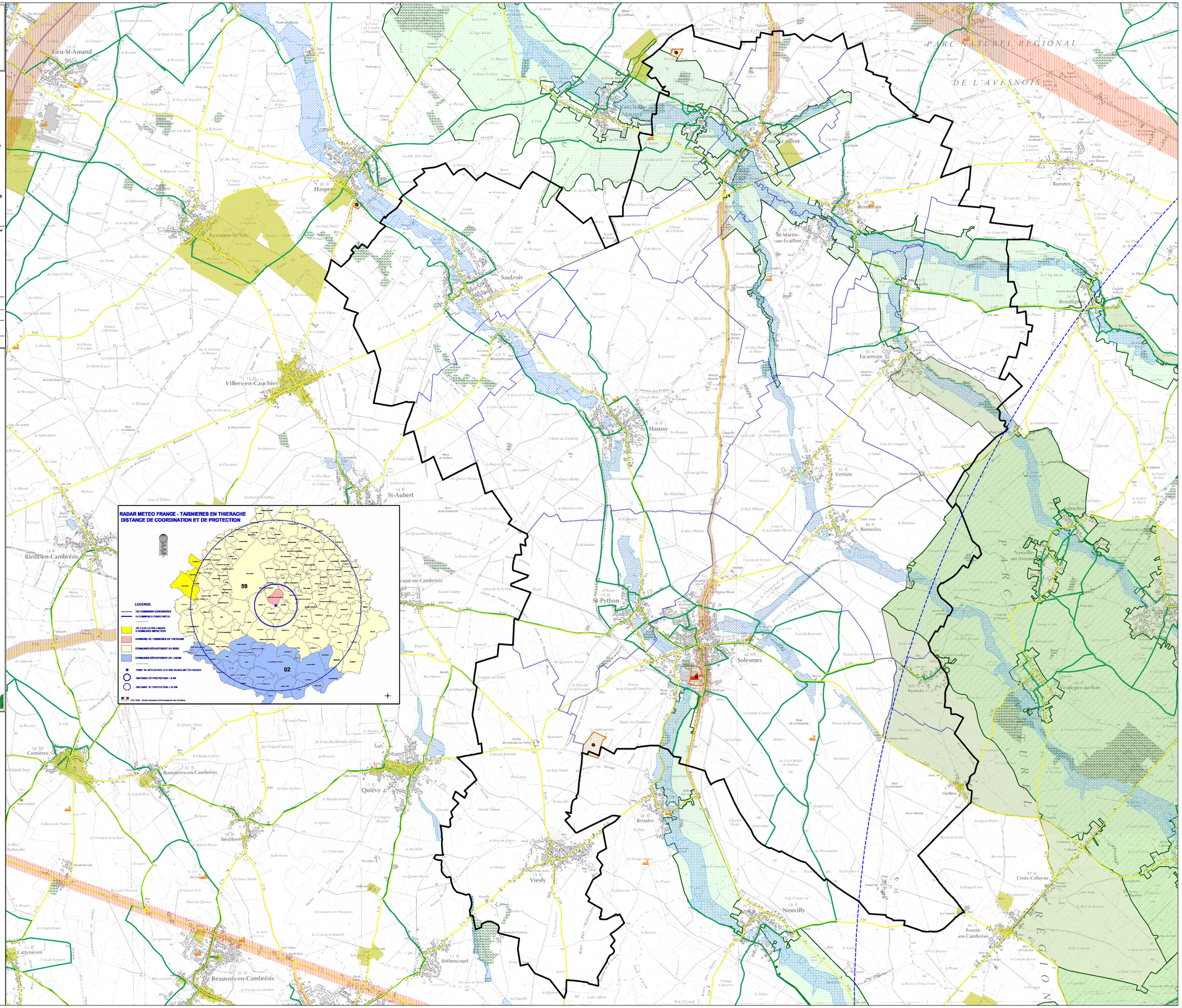

Annexes

Sols Pollués

BASOL est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
Une dizaine de site Basol sont concernés par une servitude d'utilité publique (PM2).
Qu'est-ce qu'un site pollué ?
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.
Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu' elles engendrent,
Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interbisiaux de plus de 50 trains par jour ,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (date publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique
Les objectifs sont la connaissance permanente
- aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose
soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème
soit sur la présence d'espèces de plantes
ou d'animaux remarquables.
Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire
de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie
en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent
formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
Elles établissent la base réglementaire
du grand réseau écologique européen.
Une section particulière aux sites Natura 2000
dans le Code de l'environnement
précise le cadre général de la désignation
et de la gestion des sites Natura 2000
en France (art L. 414.1 à L. 414.7
du Code de l'Environnement).
Elles sont issues de l'inventaire
des Sites d'intérêts Communautaires (SIC)
transmis à la commission en 2002 et 2005.

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents du SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Zones de Renouvellement Urbain

Compilation des différentes zone de rénovation urbaine (RU)
- Article 6, Zone Franche Urbaine (ZFU), Zone Urbaine Sensible (ZUS)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)